



CDEN du vendredi 4 octobre 2019

Déclaration préalable de la FSU 92

Madame la vice-présidente du Conseil Départemental, Madame la Directrice académique,

Le geste dramatique de Christine Renon, directrice d'école à Pantin, met en lumière la dégradation des conditions de travail de l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale. Il est urgent de réagir et de donner les moyens à chacun d'exercer correctement son travail. L'autoritarisme et les réformes verticales, déconnectées du terrain, amplifient le mal être et sont source de souffrance au travail.

La rentrée 2019 est placée sous le signe de la désorganisation. La mise en place au pas de charge de la réforme du lycée, avec de nombreuses incertitudes sur l'organisation du bac, a encore plus dégradé les conditions de travail et d'enseignement. De plus, dans le département, un nombre conséquent d'élèves n'ont pas pu faire leur rentrée, phénomène qui a concerné principalement des élèves de seconde sans affectation ainsi que des élèves de terminale ayant échoué au baccalauréat. De nombreux mineurs isolés sont, à ce jour, sans affectation, en contradiction avec le droit à l'éducation, pourtant inscrit dans la Déclaration des droits de l'enfant dont la France est signataire.

Le manque de moyens et d'investissement se fait de plus en plus ressentir. En collège, comme en lycée, les classes surchargées deviennent la norme. La politique gouvernementale de suppression de postes dans le second degré alors que la hausse du nombre d'élèves se poursuit, ne peut conduire qu'à une dégradation de la qualité du service public d'éducation. L'augmentation du nombre d'heures supplémentaires ne saurait compenser les suppressions de postes. Au contraire, l'épuisement des collègues et le mal être dans les établissements s'aggravent chaque année.

Les choix budgétaires du Conseil Départemental accentuent cette dégradation. Pourtant le résultat du budget 2018 du Département enregistre un excédent de plus d'un demi-milliard d'euros. Le département le plus riche de France poursuit son désinvestissement des collèges. Pour la neuvième année consécutive, les forfaits alloués par élève stagnent. Ils ne prennent pas en compte une nouvelle fois l'inflation qui représente 12.2 % depuis 2010. Le simple rattrapage de l'inflation ne coûterait qu'un million d'euros, ne représentant que 0.2% de l'excédent budgétaire.

Dans ces conditions, l'insuffisance des crédits pédagogiques n'offre pas aux élèves les meilleures conditions de réussite, en particulier dans les établissements REP et REP+, les plus fragiles socialement.

Nous demandons une révision des protocoles d'attribution des aides aux voyages scolaires. La taille des établissements, ainsi que leur composition sociale doivent être davantage prises en compte, afin de faire profiter le plus grand nombre de l'ouverture culturelle et linguistique.

Enfin, dans les documents, il n'y a aucune indication relative à l'EPS. Depuis plusieurs années, aucune information ne nous a été donnée sur la location des équipements sportifs. En tant que membres du CDEN, nous souhaiterions avoir des données précises sur les dotations de location des gymnases, des stades et des piscines, ainsi que sur les dotations de transports vers les installations.